Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260616-DELIB20260606-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h55), Cyril RIBET, Solène HAMELIN, Éric SIMON, Édith PERROQUIN

Absents excusés : 0
Pouvoir : 0
Secrétaire de séance : Christophe PACE

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

OBJET
Motion de soutien pour l'hôpital de Dinan
Délibération n° 2026-06-06

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal la motion de soutien suivante pour l'hôpital de Dinan :

Considérant *que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants sur le pays de Dinan et la Côte d'Emeraude, sans compter sur l'affluence touristique non négligeable en période estivale,*
Considérant *que le service des urgences est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7,*
Considérant *que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus 30 à 45 mins,*
Considérant *que cet allongement met en danger la vie des patients, notamment pour les A.V.C., infarctus, traumatismes et détresses respiratoires,*
Considérant *l'engagement quotidien des équipes médicales et paramédicales malgré les tensions sur les effectifs,*

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de Les Champs-Géraux souhaite, à l'unanimité, par la présente motion :
- **Réaffirmer** son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,
- **S'opposer** à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260616-DELIB20260606-DE

- **Demander** à l'Agence régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences,
- **Charger** Mme le Maire de transmettre cette motion à l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le préfet des Côtes d'Armor aux députés et sénateurs du département, à la Directrice du Centre Hospitalier de Dinan et à la presse locale.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Christophe PACE

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS-GERAUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 10/06/2026